

# SEVADEC

## Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

\*\*\*\*\*

### Extrait du Registre des Délibérations

*L'an deux mille vingt et un et le mardi 21 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 14 décembre 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. GRENAT), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MIGNONET), Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. COUSIN), Olivier PLANQUE.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ (Suppléée par Mme HAVART), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. Jean-Marie LOUCHEZ), Gérard GRENAT (suppléé par Mme BOUAZZI), Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. BEGUE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. DUBUS).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Malika BOUAZZI.

**F3-12-2021 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES ADHERENTES – ANNEE 2022**

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le SEVADEC ne dispose pas de ressources financières propres hormis celles relatives aux prestations de service réalisées par le syndicat.

Monsieur le Président propose de fixer les participations des collectivités membres, pour l'année 2022, comme suit :

	Rappel 2020	Rappel 2021	2022
	En € H.T. / habitant	En € H.T. / habitant	En € H.T. / habitant
Fonctionnement du Syndicat	1,36	1,37	1,41
Participation aux frais fixes du centre de tri	4,93	4,71	4,71
Participation à l'exploitation des déchèteries	16,09	16,00	16,12
Participation liée à la construction de l'usine de biométhanisation	6,65	7,02	6,89
Participation liée à la construction du Centre de Valorisation des Ordures	4,46	10,51	10,48
Ménagères Résiduelles			
<b>Participation par habitant</b>	<b>33,49</b>	<b>39,61</b>	<b>39,61</b>

Accuse de réception en préfecture

062-25620393

Date de télétransmission : 23/12/2021

Date de réception préfecture : 23/12/2021

	Rappel 2020	Rappel 2021	2022
	En € H.T. / Tonne	En € H.T. / Tonne	En € H.T. / Tonne
Participation au fonctionnement du centre de tri	128,40	128,41	128,38
Refus de tri	88,00	111,00	111,00
Traitement des ordures ménagères brutes*	100,00	111,00	111,00
Traitement des encombrants	88,00	111,00	111,00
Exploitation usine de biométhanisation et traitement	69,42	69,87	70,01
Traitement du bois	55,00	57,00	61,00
Traitement des inertes	15,00	15,00	10,00

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 10 décembre 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les participations et tarifications des collectivités membres, pour l'année 2022, comme indiqué ci-dessus.

\* Le prix du traitement des ordures ménagères brutes pourrait être réévalué en début d'année 2022 si une hausse de la T.G.A.P., différente de celle annoncée dans le projet de Loi de Finances, devait intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme,  
Le Président,

**SEVADEC**

62101 CAVALS CEDEX

